



## Municipalité de Napierville

---

### Avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter à l'égard du second projet de résolution 2026-04-142

---

**PRENEZ AVIS** que le **9 avril 2026**, le conseil de la Municipalité de Napierville a adopté le second projet de résolution 2026-04-142 – *Demande d'approbation du PPCMOI 2026-004 au 275, rue de l'Église*.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 avril 2026 sur le PPCMOI 2026-004, le Conseil municipal a adopté, sans modification, à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026, le second projet de résolution. Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau municipal.

Le PPCMOI 2026-004 vise à permettre les non-conformités au règlement de zonage Z2019 ci-dessous :

Non-Conformités	Susceptibles d'approbation référendaire
Un nombre de logements supérieurs à ce qui est autorisé dans la zone R1-1 80 logements proposés versus 6 logements maximum	Oui
Un nombre de cases de stationnement inférieur à ce qui est autorisé par règlement – 69 cases au lieu de 80	Non
L'aménagement des ilots de verdure tel que prévue par règlement.	Non
Une aire de stationnement en cour avant et située dans la partie de la cour avant située entre la rue et la façade du bâtiment principal	Non

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'une ou l'autre des zones spécifiquement affectées par le projet et des zones qui leur sont contigües, afin qu'une résolution qui les contient soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Pour être valide, toute demande doit:

- (i) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient,
- (ii) être reçue au bureau de la Municipalité **au plus tard le 24 avril 2026 à 12h00**.
- (iii) être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande, à l'égard de quelle disposition du second projet de règlement une telle demande peut être faite, l'objectif d'une telle demande, le nombre de signataires requis et les modalités d'exercice pour une personne morale du droit de signer une telle demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau ou en transmettant une demande à cet effet à l'adresse : [urb@napierville.ca](mailto:urb@napierville.ca)

La zone concernée par le second projet de résolution 2026-04-142 – Demande d’approbation du PPCMOI 2026-004 ainsi que les zones contiguës à celle-ci sont illustrées ci-bas.

Toutes les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

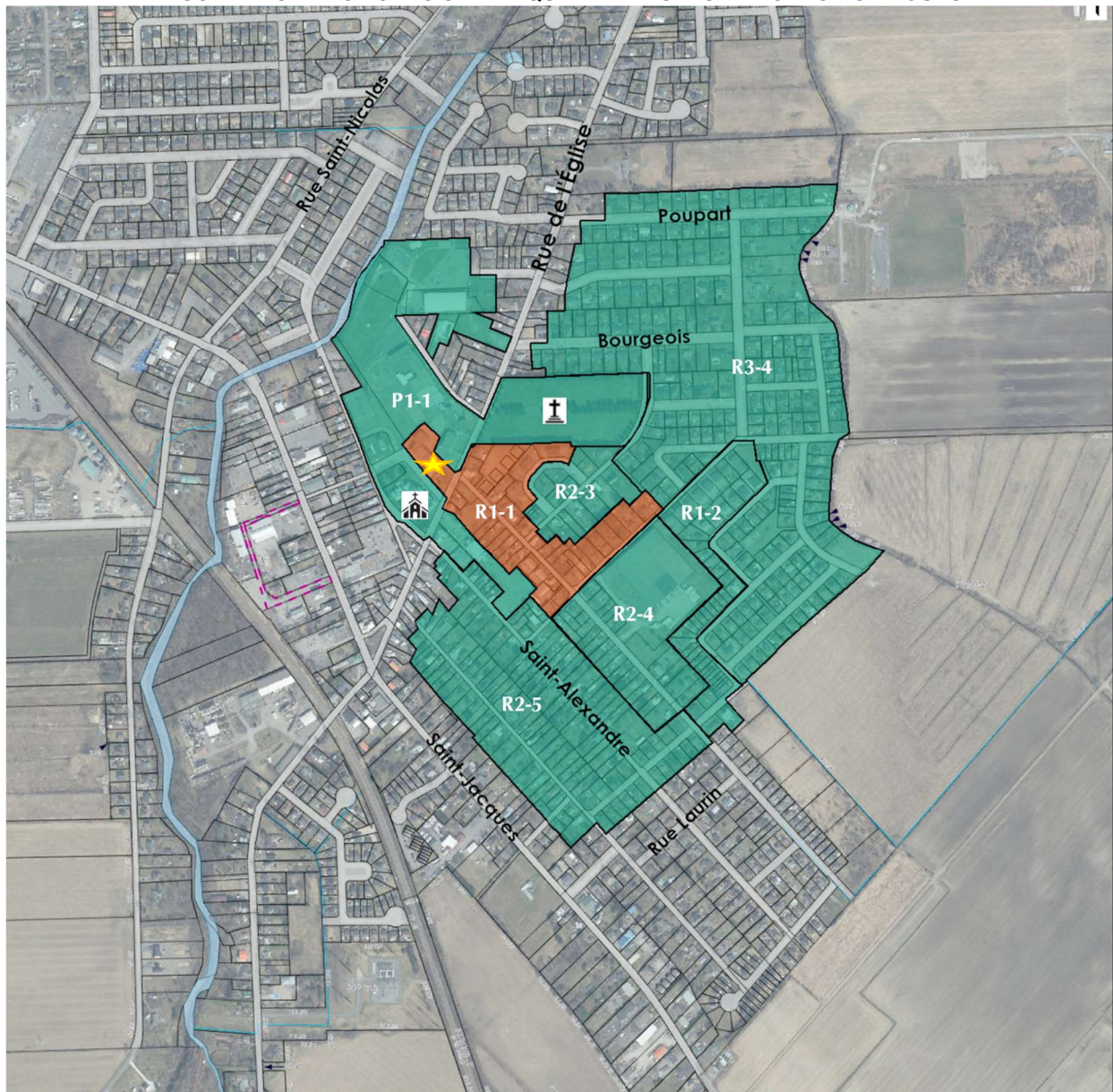
Le second projet de résolution est disponible au bureau municipal ou sur le site internet au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous l’onglet *Services-Urbanisme et aménagement - PPCMOI*.

Tout document disponible au bureau municipal peut être obtenu en se rendant au 260, de l’Église à Napierville, aux heures ordinaires d'affaires.

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 13 AVRIL 2026.

JULIE ARCHAMBAULT,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE

#### ANNEXE A – ILLUSTRATION DES ZONES SPÉCIFIQUEMENT VISÉES ET ZONES CONTIGÜES



<b>Zones visées</b>	<b>R1-1</b>
<b>Zones contiguës</b>	<b>P1-1, R2-3, R2-4, R2-5, R1-2, R3-4</b>
<b>Site Visé</b>	<b>★ 275, rue de l'Église</b>